

**Vie des Quartiers - Vie Associative -  
Attribution de subventions exceptionnelles - Association pour la Promotion de  
l'Information de Montrapon (APIM) - Association Action Contre la Faim**

*M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :*

**I - Association pour la Promotion de l'Information de Montrapon - APIM**

L'APIM fêtera le 10 décembre prochain les 25 ans de l'association dans les locaux de la Maison de Quartier de Montrapon.

L'association travaille en lien avec la Maison de Quartier de Montrapon sur l'organisation d'un moment festif qui s'intégrera dans les 4 jours de manifestations des fêtes de fin d'année. Dans ce cadre, une exposition publique, sous forme de 50 à 60 affiches, retraçant l'activité de l'APIM-BOULEVARD NORD depuis son existence sera présentée à la Maison de Quartier.

Par ailleurs, elle publiera le 100<sup>ème</sup> numéro du journal. Pour l'occasion, ce numéro hors série fera une rétrospective des 25 ans d'existence de l'association. Ce numéro sera édité en 6 000 exemplaires.

Le budget global de cette opération se monte à 9 200 €.

Il est proposé d'allouer à l'APIM une subvention exceptionnelle de 4 000 € pour soutenir cette opération.

**II - Association Action Contre la Faim**

La tempête tropicale Ketsana qui a frappé les Philippines, le 26 septembre dernier, a provoqué des inondations catastrophiques et meurtrières.

Elle a fait près de 2 millions de sinistrés et poussé plus de 300 000 personnes dans des centres d'accueil d'urgence.

La population n'a plus accès aux aliments de base. Les services d'eau et d'assainissement sont très détériorés, voire détruits.

Les équipes d'Action contre la Faim présentes sur place se mobilisent pour apporter de la nourriture, de l'eau potable, des kits d'hygiène ainsi que des couvertures et vêtements...

Des séismes meurtriers sont survenus sur l'île indonésienne de Sumatra, entre le 30 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre dernier.

Les dégâts sont considérables et laissent penser que le réseau d'approvisionnement en eau a été totalement détruit.

Action Contre la Faim a décidé d'envoyer une équipe de 6 personnes en renfort des équipes déjà sur place. L'urgence de leur mission est d'assurer aux populations sinistrées l'accès à l'eau, à l'hygiène et aux aliments de base.

Afin d'exprimer notre solidarité aux populations sinistrées des Philippines et de l'île Indonésienne de Sumatra, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 000 € à Action contre La Faim, soit :

- 1 500 € pour leur action aux Philippines
- 1 500 € pour leur action sur l'île Indonésienne de Sumatra.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit 7 000 €, sera prélevée au chapitre 65.020/6574 CS 47047.

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur l'attribution de ces subventions.

*Récépissé préfectoral du 18 novembre 2009.*